

14.11.2025

Mohamed Meghari – Chef de division – Direction générale de l'environnement

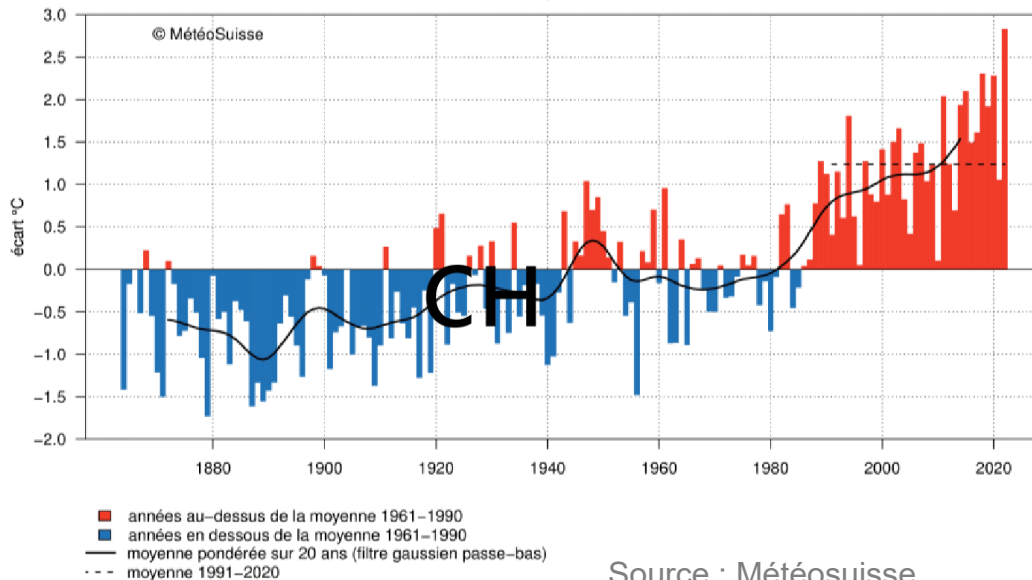
InnoClimat

SOMMAIRE

1. L'impact du secteur des bâtiments
2. Les réponses législatives au enjeux climatiques du secteur

Le diagnostic

- $\frac{3}{4}$ des émissions de CO₂ liées à l'énergie
- Convergence nécessaire des politiques énergétiques et climatiques



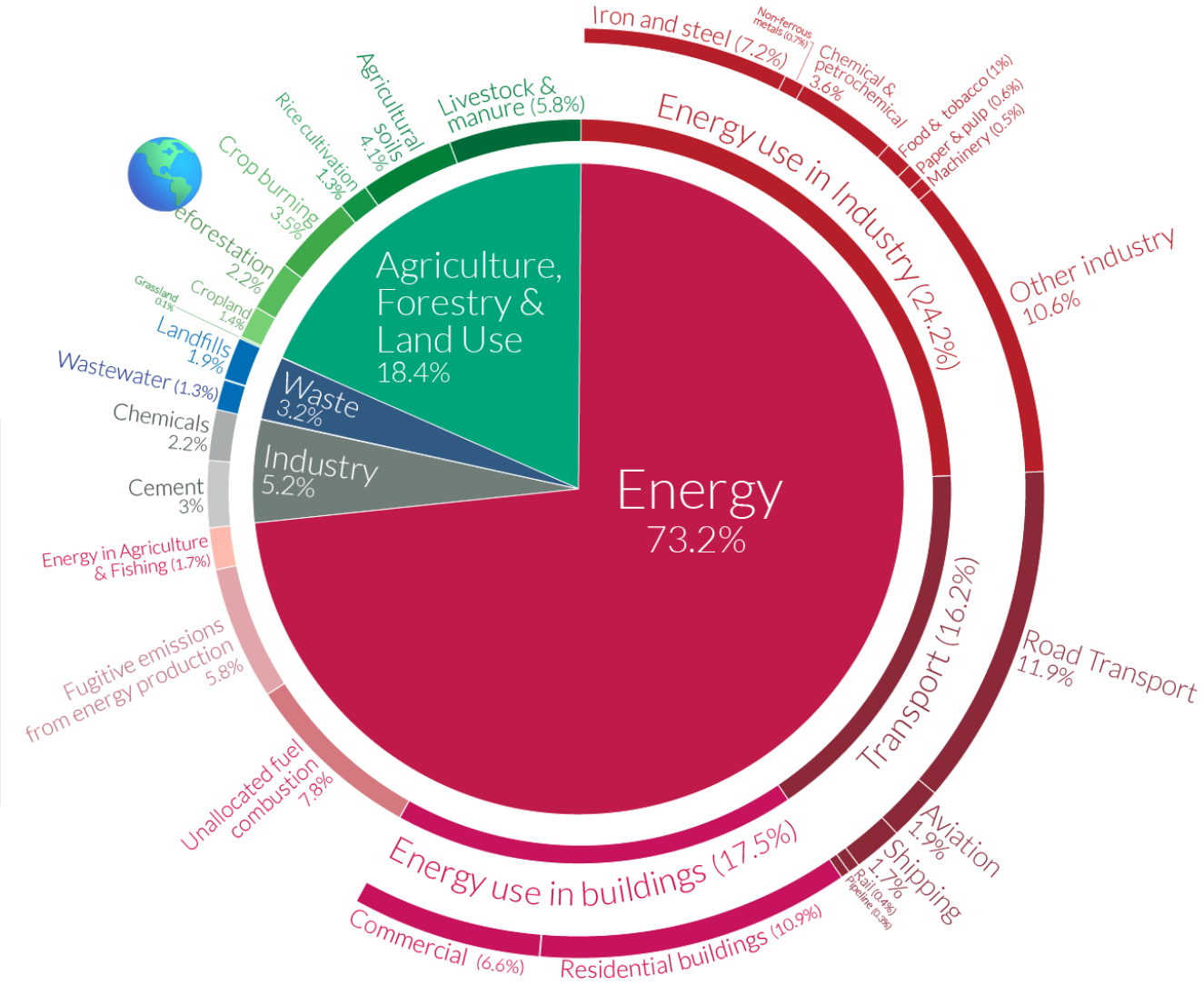
Source : MétéoSuisse

04.11.2025

Global greenhouse gas emissions by sector

This is shown for the year 2016 – global greenhouse gas emissions were 49.4 billion tonnes CO₂eq.

Our World
in Data

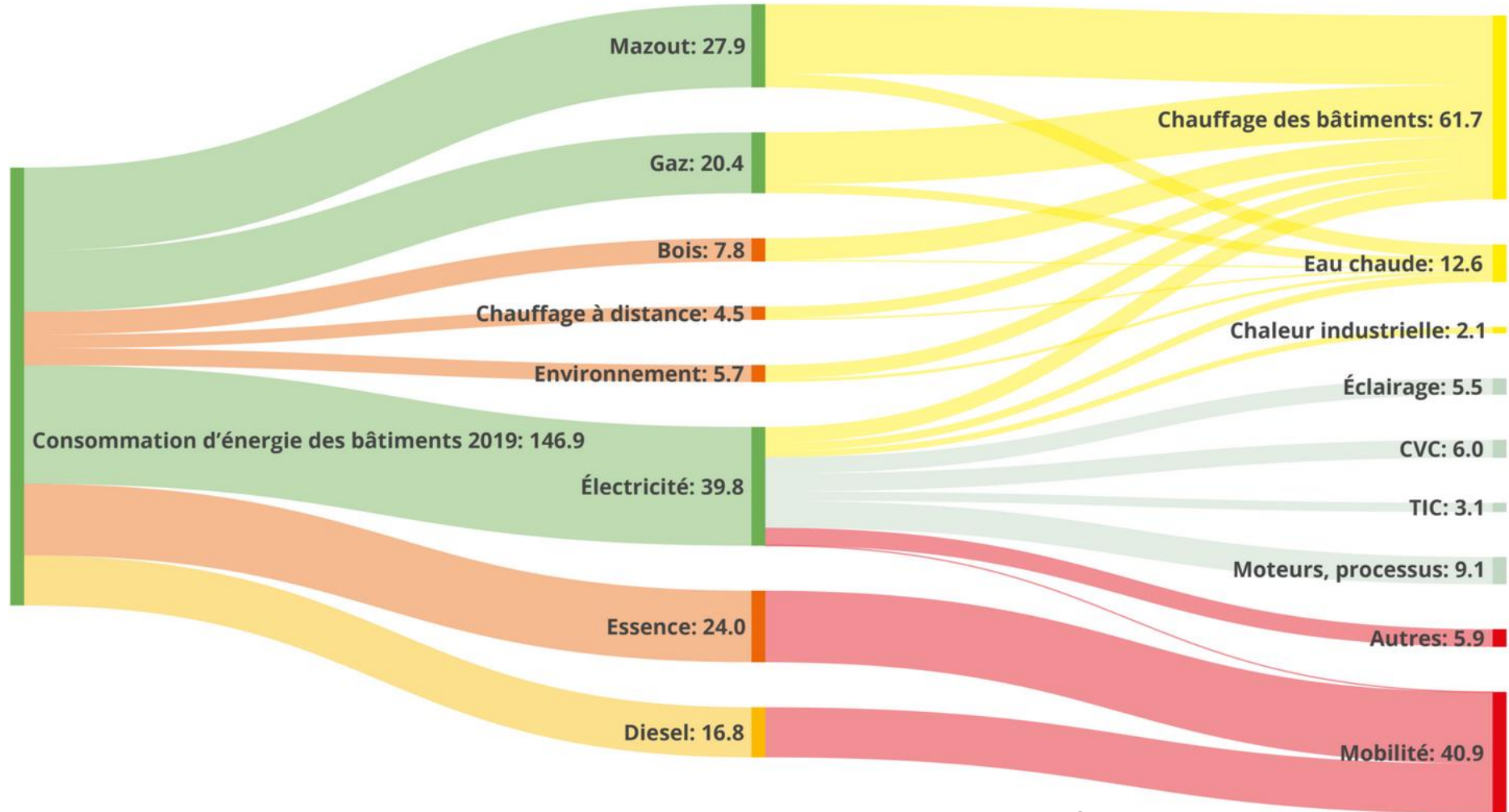


OurWorldinData.org – Research and data to make progress against the world's largest problems.

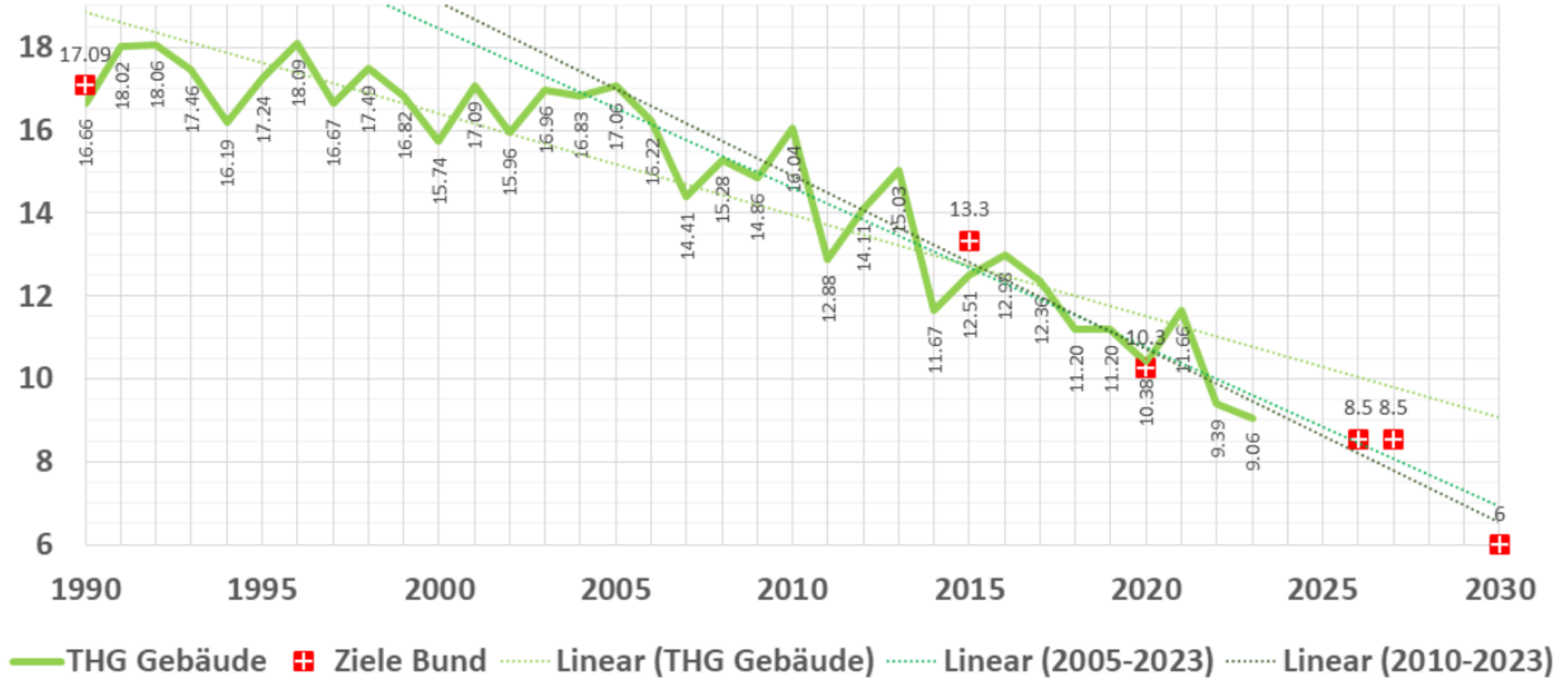
Source: Climate Watch, the World Resources Institute (2020).

Licensed under CC-BY by the author Hannah Ritchie (2020).

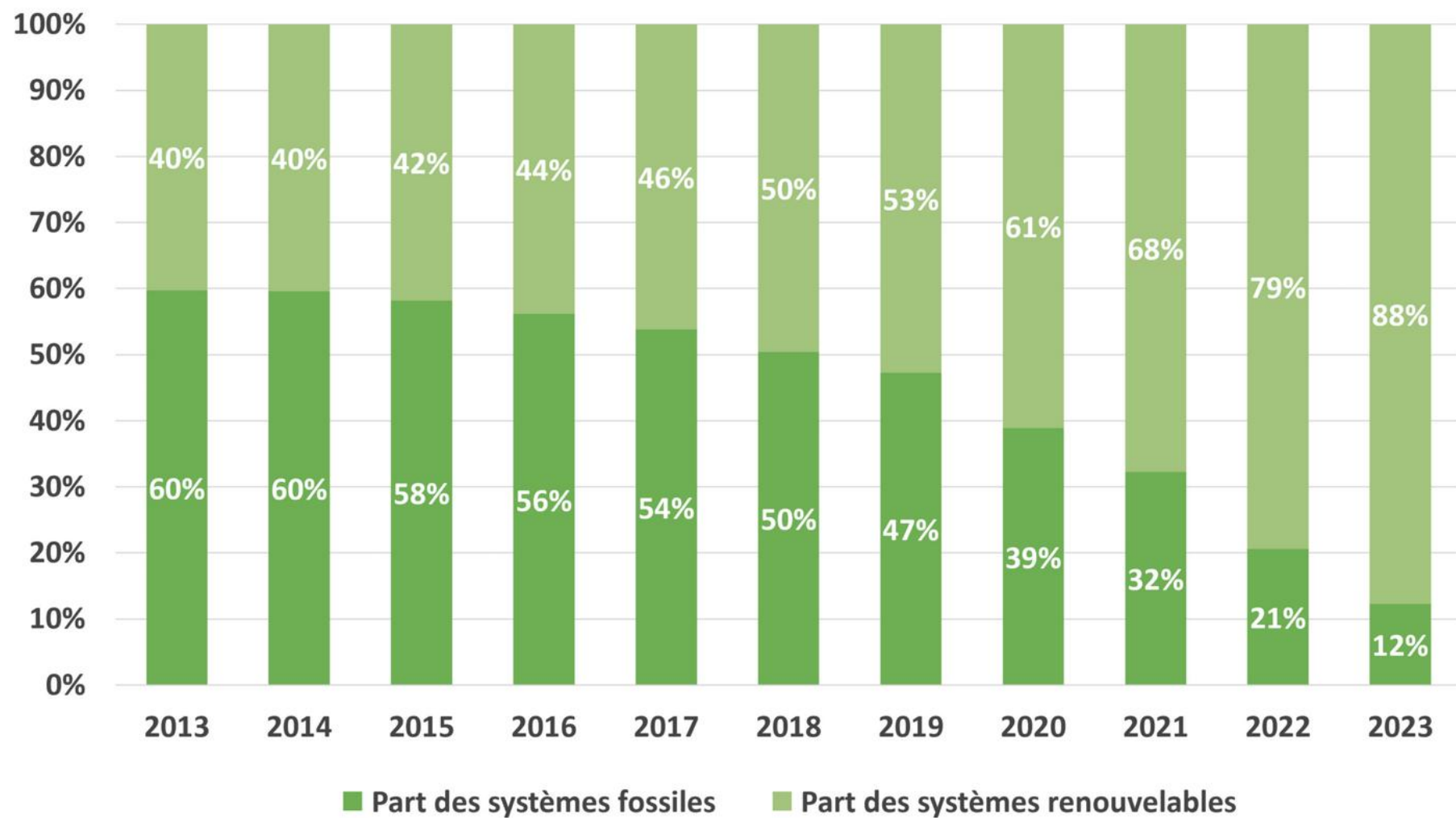
Impact du secteur du bâtiment



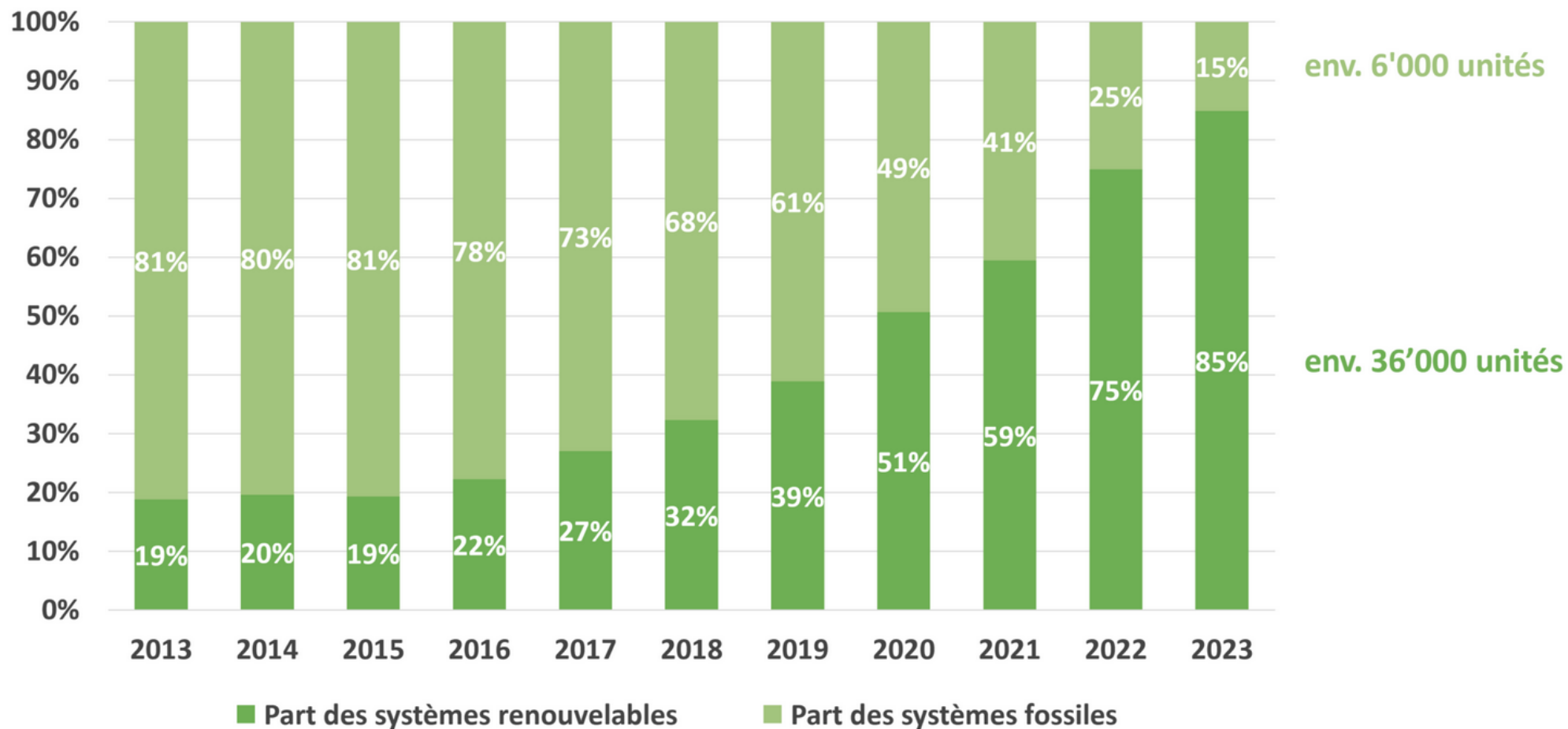
Impact du secteur du bâtiment



Approvisionnement énergétique



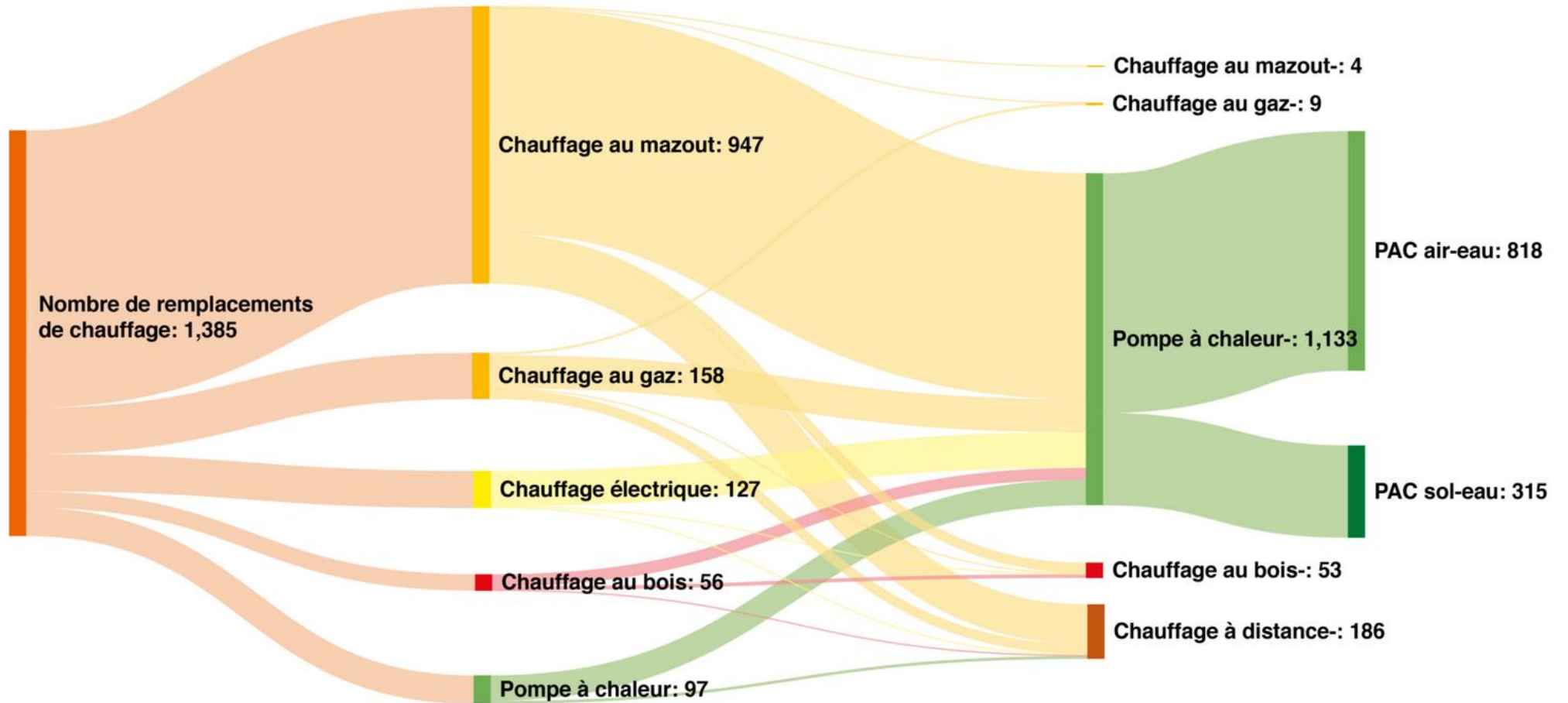
Approvisionnement énergétique



Bâtiments existants

Source : ENDK

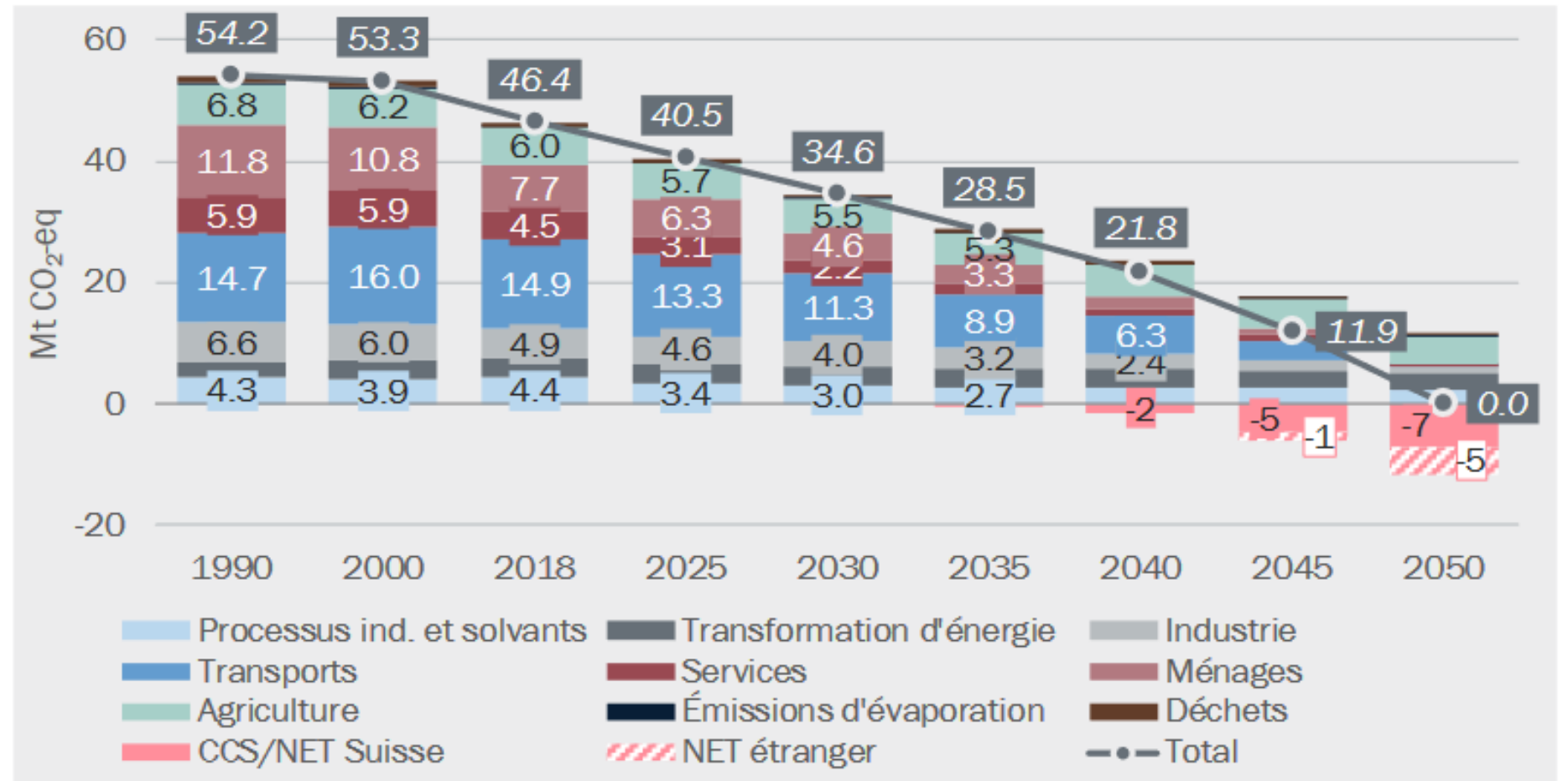
Rôle prépondérant de la PAC



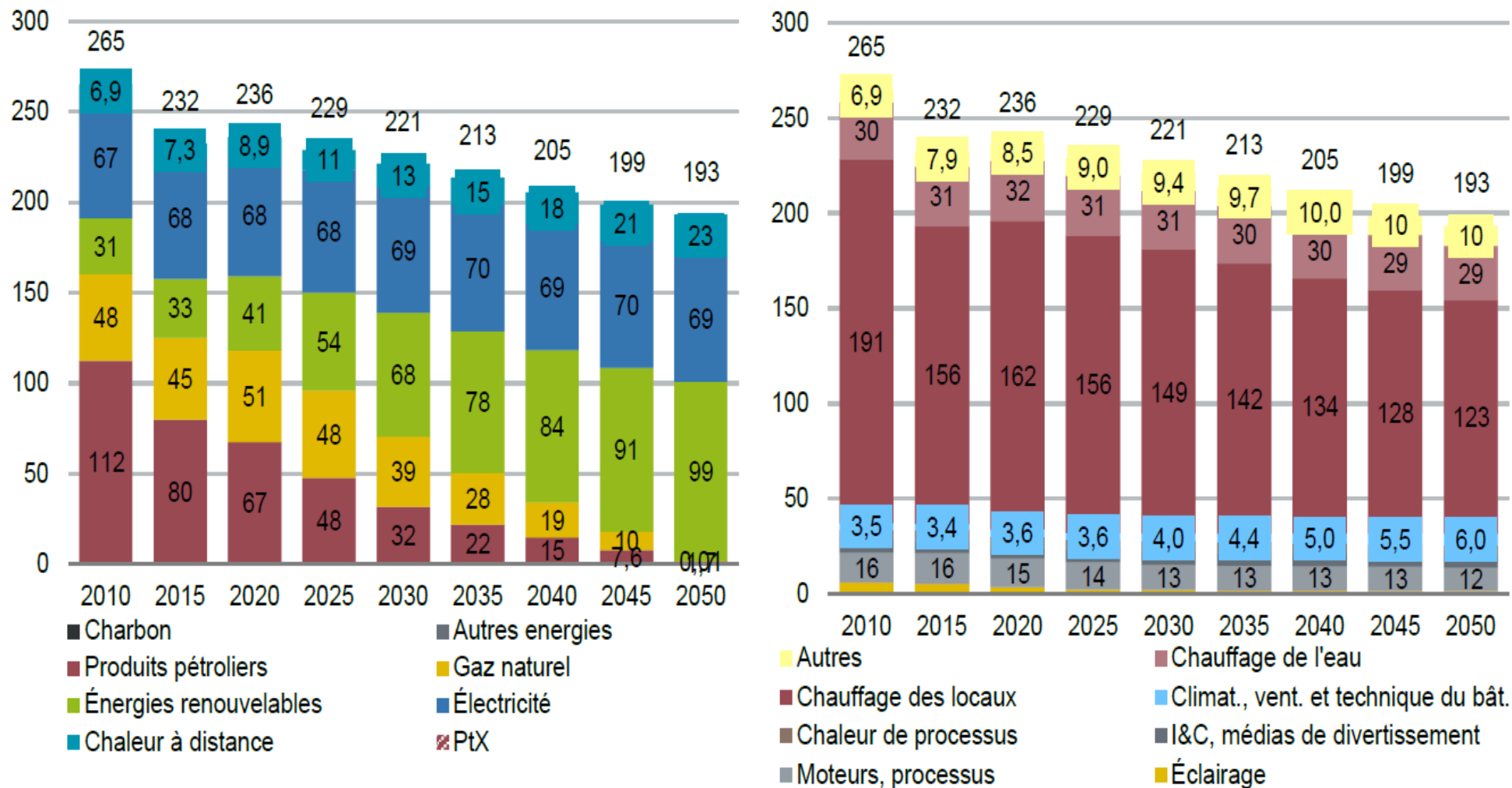
Des efforts supp. sont nécessaires

Figure 1: Evolution des émissions de gaz à effet de serre

et de l'utilisation de technologies d'émission négative dans le scénario ZÉRO base, en millions de tonnes d'équivalent CO₂



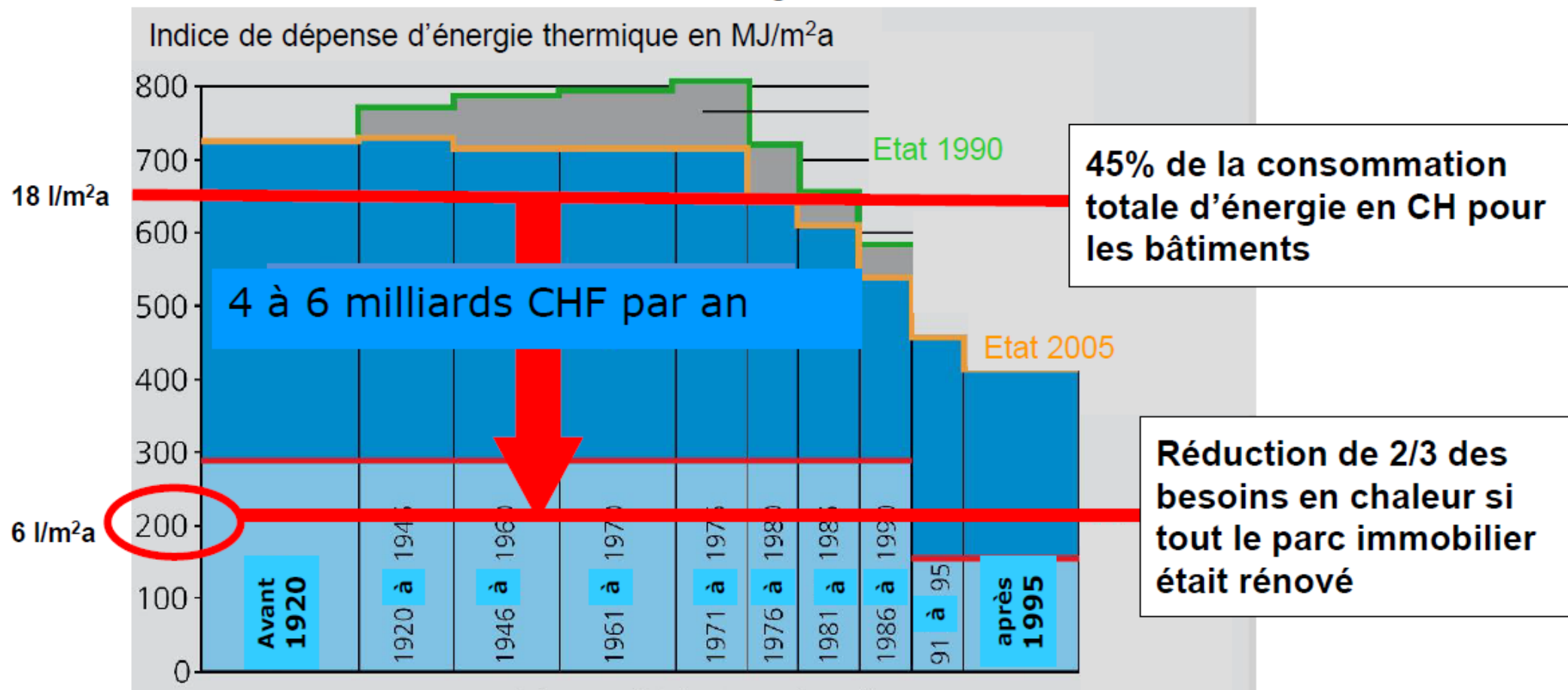
Des efforts supp. sont nécessaires



Source : Prognos SA/TEP Energy sàrl/ Infras SA , 2020

Priorité : les bâtiments existants

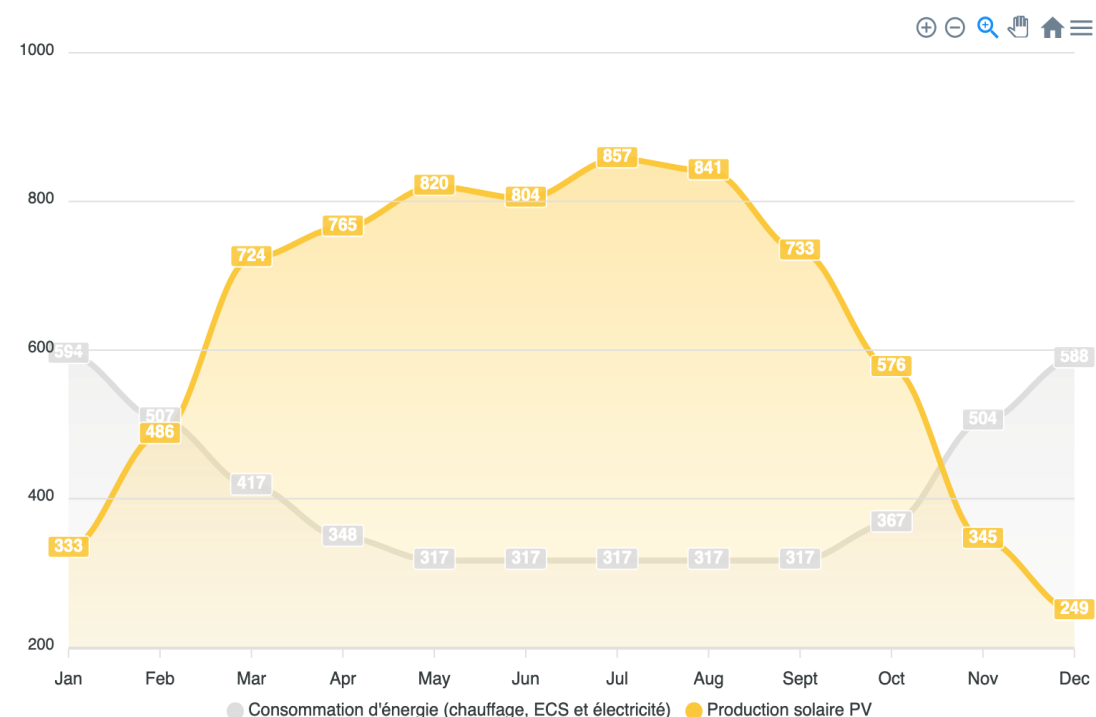
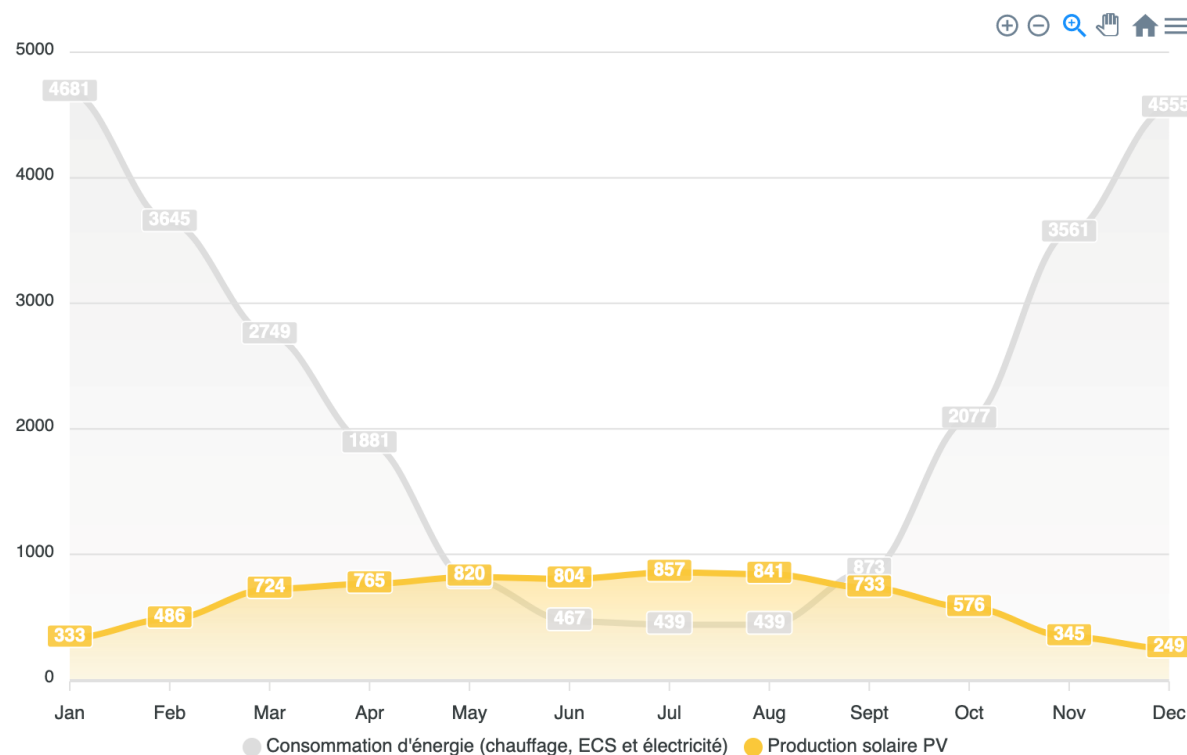
Source : Recensement Service cantonal de l'énergie ZH



Priorité : les bâtiments existants

- Villa 1980 chauffage élect. 36 m2 solaire PV

- La même villa après rénovation selon standard Minergie (isolation, ventilation double flux et PAC géothermique) et 36 m2 de solaire PV



Hub énergétique pour le solaire

Tableau 1 : Valeurs moyennes de l'ensemble des potentiels. Les potentiels techniques des toitures et façades présentés dans ce tableau inclus un set de critères économiques mais pas tous, ils sont donc à mi-chemin entre un potentiel technique et un potentiel économique.

catégorie	technique [GWh/an]	économique [GWh/an]	réaliste [GWh/an]
Toitures	3663	3480	1879
Parking	963	578	347
Auvents d'autoroutes	1053	316	190
Agrivoltaïque	761	608	122
Auvents ferroviaires	1294	388	117
Façades	2185	219	109
Talus routiers	1926	1348	67
Décharges	125	75	67
Auvents de quai	76	53	40
Lacs artificiels	136	109	22
Stations d'épuration des eaux usées	32	22	20
Talus ferroviaires	563	394	20
Sous-stations, postes de transformation	13	12	11
Gravières, carrières	34	20	6
Murs anti-bruit routes nationales	33	21	5
Murs anti-bruit ferroviaires	11	9	5
Barrages	11	3	3

Les réponses législatives

Politique des cantons – bâtiment 2050+

Principe 1: Efficacité énergétique

Les nouveaux bâtiments présentent en général une efficacité énergétique élevée.
Il faut améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments dont l'isolation thermique est insuffisante.

Principe 2: Chaleur renouvelable

Les nouveaux bâtiments s'approvisionnent entièrement avec de la chaleur renouvelable.
Seuls des systèmes de chauffage renouvelable sont intégrés dans les bâtiments existants.
À partir de 2050 au plus tard, les bâtiments doivent être exploités sans émissions de CO₂.

Principe 3: Production d'électricité renouvelable

Les nouvelles constructions et les bâtiments existants s'approvisionnent dans une proportion adéquate avec de l'électricité renouvelable produite sur place, qui tient également compte des besoins en production de chaleur et en mobilité électrique. Des incitations soutiennent une utilisation plus poussée du photovoltaïque sur des surfaces adaptées de l'enveloppe du bâtiment.

Politique des cantons – bâtiment 2050+

Principe 4: Numérisation

Les technologies numériques sont davantage utilisées en vue de l'exploitation optimale du parc immobilier.

Principe 5: Rôle de modèle des cantons

Dans les bâtiments appartenant aux cantons, seuls des systèmes de chauffage renouvelable doivent être intégrés. À partir de 2040 au plus tard, les bâtiments appartenant aux cantons doivent être exploités sans émissions de CO₂. Jusqu'en 2040 au plus tard, les bâtiments appartenant aux cantons utilisent les surfaces appropriées pour des installations PV et s'approvisionnent dans une proportion adéquate avec de l'électricité renouvelable.

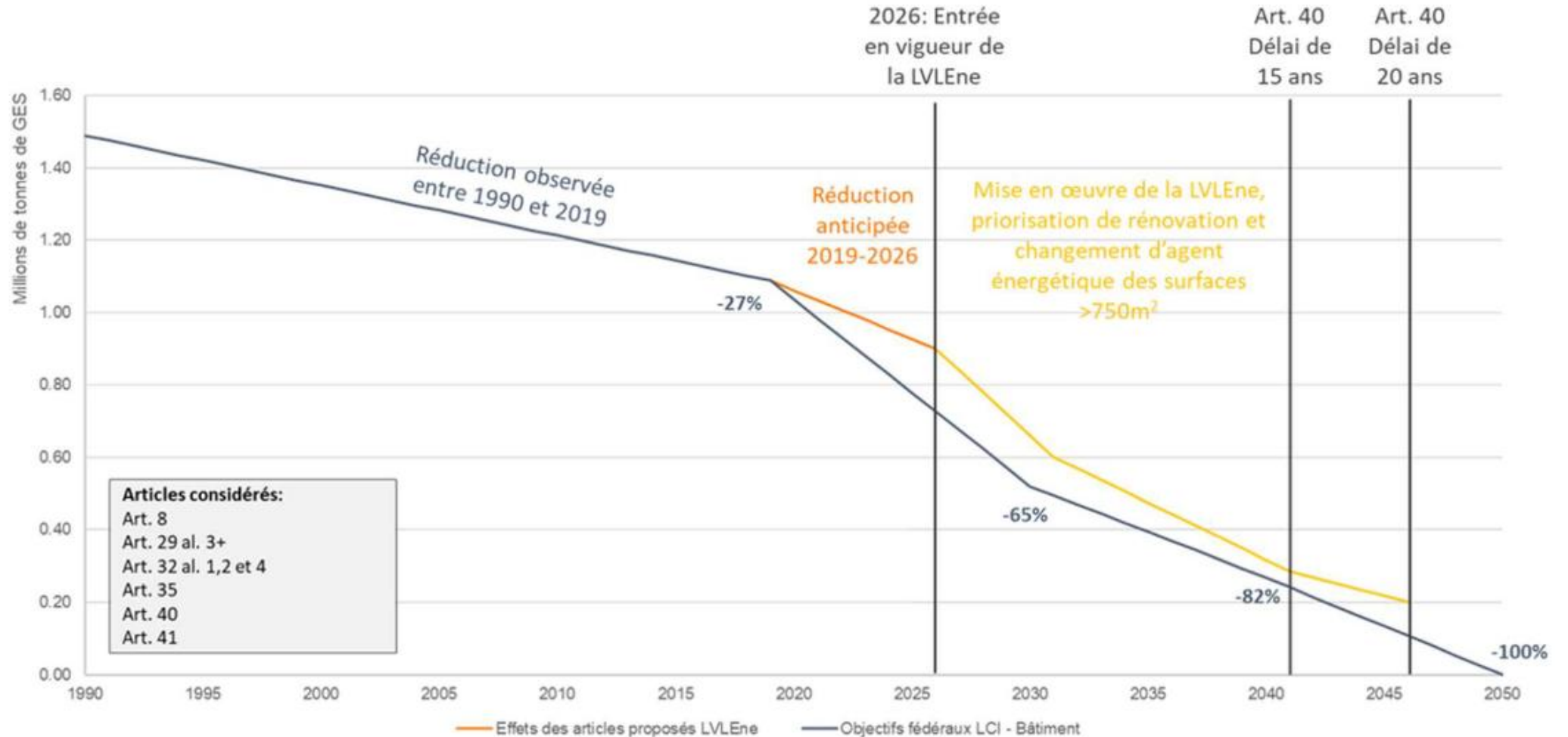
Principe 6: Énergie grise

Les nouveaux bâtiments présentent une consommation d'énergie grise aussi faible que possible sur l'ensemble de leur cycle de vie. Cela permet de réduire les émissions de CO₂ générées par leur construction.

Nouvelle loi sur l'énergie – VD

- **Assainissement des bâtiments énergivores** – Augmentation du taux de rénovation des bâtiments, en priorité les « passoires énergétiques » (catégories F et G)
- **Fin des chauffages fossiles** – remplacement des chauffages en fin de vie dans un délai de 20 ans après leur installation (38 % des émissions de GES – VD).
- **Sobriété énergétique** – Lutte contre le gaspillage d'énergie, limitation de l'éclairage commercial et public, réduction de l'énergie grise des nouveaux bâtiments.
- **Développement du solaire** – Couverture optimale des toitures par des installations photovoltaïques sur les nouvelles constructions, en cas de rénovation.
- **Priorité aux énergies locales** – Valoriser le potentiel énergétique vaudois, notamment photovoltaïque et géothermique, en priorisant l'usage des énergies renouvelables disponibles localement.
- **Accompagnement renforcé** – Augmentation des subventions publiques, facilitation administratives, offensive de formation, conseils et régimes de dérogations.

Effets du pLVLEne



Merci de votre attention